



**Norme
internationale**

ISO/IEC 15408-1

**Sécurité de l'information,
cybersécurité et protection de la
vie privée — Critères d'évaluation
pour la sécurité des technologies de
l'information —**

**Partie 1:
Introduction et modèle général**

*Information security, cybersecurity and privacy protection —
Evaluation criteria for IT security —*

Part 1: Introduction and general model

**Cinquième édition
2026-05**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	vi
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Abréviations	13
5 Vue d'ensemble	14
5.1 Généralités	14
5.2 Public de la série ISO/IEC 15408	15
5.2.1 Généralités	15
5.2.2 Utilisateurs (propriétaires de risques)	15
5.2.3 Développeurs	15
5.2.4 Groupes de travail techniques	15
5.2.5 Évaluateurs	15
5.2.6 Autres	15
5.3 Cible d'évaluation (TOE)	18
5.3.1 Généralités	18
5.3.2 Limites de la TOE	19
5.3.3 Représentations différentes de la TOE	19
5.3.4 Configurations différentes de la TOE	19
5.3.5 Environnement opérationnel de la TOE	20
5.4 Présentation du contenu du présent document	20
6 Modèle général	21
6.1 Contexte	21
6.2 Actifs et contrôles de sécurité	21
6.3 Constructions de base du paradigme de la série ISO/IEC 15408	23
6.3.1 Généralités	23
6.3.2 Types de conformité	24
6.3.3 Communication des exigences de sécurité	24
6.3.4 Répondre aux besoins des utilisateurs (propriétaires de risques)	27
7 Spécification des exigences de sécurité	28
7.1 Définition du problème de sécurité (SPD)	28
7.1.1 Généralités	28
7.1.2 Menaces	29
7.1.3 Politiques de sécurité organisationnelle (OSP)	29
7.1.4 Hypothèses	30
7.2 Objectifs de sécurité	30
7.2.1 Généralités	30
7.2.2 Objectifs de sécurité pour la TOE	31
7.2.3 Objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel	31
7.2.4 Relation entre les objectifs de sécurité et la SPD	31
7.2.5 Traçage entre les objectifs de sécurité et la SPD	32
7.2.6 Fournir une justification pour le traçage	32
7.2.7 Sur la lutte contre les menaces	33
7.2.8 Objectifs de sécurité: conclusion	33
7.3 Exigences de sécurité	33
7.3.1 Généralités	33
7.3.2 Exigences fonctionnelles de sécurité (SFR)	34
7.3.3 Exigences d'assurance de sécurité (SAR)	36
7.3.4 Exigences de sécurité: conclusion	37
8 Composants de sécurité	38
8.1 Structure hiérarchique des composants de sécurité	38

8.1.1	Généralités.....	38
8.1.2	Classe.....	38
8.1.3	Famille.....	38
8.1.4	Composant.....	38
8.1.5	Élément.....	38
8.2	Opérations.....	39
8.2.1	Généralités.....	39
8.2.2	Itération.....	39
8.2.3	Affectation.....	40
8.2.4	Sélection.....	41
8.2.5	Affinement.....	42
8.3	Dépendances entre les composants.....	43
8.4	Composants étendus.....	44
8.4.1	Généralités.....	44
8.4.2	Définition des composants étendus.....	45
9	Paquets.....	45
9.1	Généralités.....	45
9.2	Types de paquets.....	46
9.2.1	Généralités.....	46
9.2.2	Paquets d'assurance.....	46
9.2.3	Paquets fonctionnels.....	47
9.3	Dépendances du paquet.....	47
9.4	Méthode(s) et activités d'évaluation.....	47
10	Profils de protection (PP).....	48
10.1	Généralités.....	48
10.2	Introduction du PP.....	48
10.3	Revendications de conformité et déclarations de conformité.....	48
10.4	Exigences d'assurance de sécurité (SAR).....	51
10.5	Exigences supplémentaires communes à une conformité stricte et démontrable.....	51
10.5.1	Revendications de conformité et énoncés de conformité.....	51
10.5.2	Définition du problème de sécurité (SPD).....	51
10.5.3	Objectifs de sécurité.....	52
10.6	Exigences supplémentaires spécifiques à une conformité stricte.....	52
10.6.1	Exigences relatives à la définition du problème de sécurité (SPD).....	52
10.6.2	Exigences relatives aux objectifs de sécurité.....	52
10.6.3	Exigences relatives aux exigences de sécurité.....	52
10.7	Exigences supplémentaires spécifiques à une conformité démontrable.....	53
10.8	Exigences supplémentaires spécifiques à une conformité exacte.....	53
10.8.1	Généralités.....	53
10.8.2	Revendications de conformité et énoncés de conformité.....	54
10.9	Utilisation de PP.....	54
10.10	Déclarations de conformité et revendications dans le cas de plusieurs PP.....	54
10.10.1	Généralités.....	54
10.10.2	Lorsqu'une conformité stricte ou démontrable est spécifiée.....	54
10.10.3	Lorsqu'une conformité exacte est spécifiée.....	55
11	Construction des exigences modulaires.....	55
11.1	Généralités.....	55
11.2	Modules de PP.....	55
11.2.1	Généralités.....	55
11.2.2	Base de module de PP.....	55
11.2.3	Exigences relatives aux modules de PP.....	55
11.3	Configurations de PP.....	59
11.3.1	Généralités.....	59
11.3.2	Exigences relatives aux configurations de PP.....	60
11.3.3	Utilisation des configurations de PP.....	65
12	Cibles de sécurité (ST).....	68
12.1	Généralités.....	68

ISO/IEC 15408-1:2026(fr)

12.2	Revendications de conformité et déclarations de conformité	69
12.3	Exigences d'assurance	71
12.4	Exigences supplémentaires dans le cas d'une conformité exacte.....	72
12.4.1	Exigences supplémentaires pour la revendication de conformité.....	72
12.4.2	Exigences supplémentaires pour la SPD	72
12.4.3	Exigences supplémentaires pour les objectifs de sécurité	72
12.4.4	Exigences supplémentaires pour les exigences de sécurité	73
12.5	Exigences supplémentaires dans le cas multi-assurance.....	73
13	Évaluation et résultats de l'évaluation.....	75
13.1	Généralités	75
13.2	Contexte d'évaluation.....	77
13.3	Évaluation des PP et des configurations de PP	78
13.4	Évaluation des ST	78
13.5	Évaluation des TOE.....	78
13.6	Méthodes d'évaluation et activités d'évaluation	79
13.7	Résultats de l'évaluation.....	79
13.7.1	Résultats d'une évaluation de PP.....	79
13.7.2	Résultats d'une évaluation de configuration de PP.....	79
13.7.3	Résultats d'une évaluation de ST/TOE	79
13.8	Évaluation multi-assurance.....	80
14	Composition de l'assurance.....	81
14.1	Généralités	81
14.2	Modèles de composition.....	82
14.2.1	Modèle de composition stratifiée.....	82
14.2.2	Modèle de composition réseau ou bidirectionnel.....	83
14.2.3	Modèle de composition intégrée.....	83
14.3	Techniques d'évaluation pour fournir l'assurance dans les modèles de composition.....	84
14.3.1	Généralités.....	84
14.3.2	Classe ACO pour les TOE composées.....	84
14.3.3	Évaluation composite des produits composites.....	85
14.4	Exigences relatives aux évaluations utilisant des techniques de composition.....	96
14.4.1	Réutilisation des résultats d'évaluation.....	96
14.4.2	Problèmes d'évaluation de la composition.....	97
14.5	Évaluation par composition et multi-assurance.....	98
Annexe A (normative)	Spécification des paquets.....	100
Annexe B (normative)	Spécification des profils de protection (PP).....	104
Annexe C (normative)	Spécification des modules de PP et des configurations de PP	114
Annexe D (normative)	Spécification des cibles de sécurité (ST) et des ST d'argumentaire direct.....	129
Annexe E (normative)	Conformité du PP/de la configuration de PP	140
Bibliographie	145

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives ou www.iec.ch/members_experts/refdocs).

L'ISO et l'IEC attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO et l'IEC ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO et l'IEC n'avaient pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible aux adresses www.iso.org/brevets et <https://patents.iec.ch>. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos. Pour l'IEC, voir www.iec.ch/understanding-standards.

Le présent document a été élaboré par le comité technique conjoint ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée*, en collaboration avec le Comité Technique CEN/CLC/JTC 13, *Cybersécurité et protection des données* du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO/IEC 15408-1:2022), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- la terminologie a été revue et mise à jour;
- la revendication de conformité du paquet pour les cibles de sécurité, les profils de protection et les modules de PP, respectivement, a été revue et alignée sur l'ISO/IEC 18045;
- la spécification de plusieurs bases de module de PP a été améliorée pour la précision;
- corrections d'erreurs.

Une liste de toutes les parties de la série ISO/IEC 15408 se trouve sur les sites Web de l'ISO et de l'IEC.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve aux adresses www.iso.org/fr/members.html et www.iec.ch/national-committees.

Introduction

La série ISO/IEC 15408 permet de comparer les résultats d'évaluations de la sécurité indépendantes en proposant un ensemble commun d'exigences applicables aux fonctionnalités de sécurité des produits TI et aux mesures d'assurance appliquées à ces produits TI au cours d'une évaluation de sécurité. Ces produits TI peuvent être mis en œuvre dans du matériel, des microprogrammes ou des logiciels.

Le processus d'évaluation établit un niveau de confiance selon lequel les fonctionnalités de sécurité de ces produits TI et les garanties qui leur sont appliquées satisfont aux exigences correspondantes.

Les résultats d'évaluation peuvent aider les utilisateurs à déterminer si ces produits TI répondent à leurs besoins de sécurité.

La série ISO/IEC 15408 constitue un guide utile pour le développement, l'évaluation ou l'acquisition de produits TI dotés de fonctionnalités de sécurité.

La série ISO/IEC 15408 est volontairement souple pour permettre d'appliquer diverses approches d'évaluation à différentes propriétés de sécurité d'une vaste gamme de produits TI. Il est par conséquent recommandé aux utilisateurs du présent document de s'assurer qu'une telle flexibilité n'est pas utilisée à mauvais escient. Par exemple, l'utilisation de la série ISO/IEC 15408 combinée à des méthodes/activités d'évaluation inappropriées, à des propriétés de sécurité inadaptées ou à des produits TI incompatibles peut conduire à des résultats d'évaluation dénués de sens.

Ainsi, le fait qu'un produit TI ait été évalué n'a de sens que dans le contexte des propriétés de sécurité qui ont été évaluées et des méthodes d'évaluation qui ont été employées. Il est recommandé aux autorités d'évaluation de vérifier soigneusement les produits, propriétés et méthodes afin de déterminer si une évaluation donne des résultats pertinents. Par ailleurs, les acheteurs de produits évalués sont invités à tenir compte scrupuleusement de ce contexte pour déterminer si le produit évalué est utile et s'il s'applique à leur situation et à leurs besoins spécifiques.

La série ISO/IEC 15408 traite de la protection des biens sensibles contre toute divulgation, modification ou perte d'usage non autorisée. Les catégories de protection relatives à ces trois types de faille de sécurité sont communément désignées par les termes confidentialité, intégrité et disponibilité. La série ISO/IEC 15408 peut également s'appliquer aux aspects de la sécurité des TI en dehors de ces trois catégories. La série ISO/IEC 15408 s'applique aux risques liés aux activités humaines (mauvaises ou autres) et aux risques liés aux activités non humaines. La série ISO/IEC 15408 peut être appliquée dans d'autres domaines de l'informatique, mais ne revendique aucune applicabilité dans ces domaines.

La série ISO/IEC 15408 est présentée sous la forme d'un ensemble de parties distinctes, mais connexes, comme indiqué ci-dessous.

- a) L'ISO/IEC 15408-1 est l'introduction de la série ISO/IEC 15408. Elle définit les concepts généraux et les principes de l'évaluation de la sécurité des TI et présente un modèle général d'évaluation.
- b) L'ISO/IEC 15408-2 établit un ensemble de composants fonctionnels qui servent de modèles standard sur lesquels reposent les exigences fonctionnelles de sécurité (SFR) pour les cibles d'évaluation (TOE). L'ISO/IEC 15408-2 répertorie l'ensemble des composants fonctionnels de sécurité et les organise en familles et classes.
- c) L'ISO/IEC 15408-3, établit un ensemble de composants d'assurance qui servent de modèles standard sur lesquels reposent les exigences d'assurance de sécurité pour les TOE. L'ISO/IEC 15408-3 répertorie l'ensemble des composants d'assurance de sécurité et les organise en familles et classes. L'ISO/IEC 15408-3 définit également des critères d'évaluation pour les PP, les ST et les TOE.
- d) L'ISO/IEC 15408-4 fournit un cadre normalisé pour la spécification des méthodes et activités d'évaluation qui peuvent être incluses dans les PP, les ST et tout document les accompagnant, à utiliser par les évaluateurs à l'appui des évaluations utilisant le modèle décrit dans les autres parties de la série ISO/IEC 15408. L'ISO/IEC 18045 est fondamentale pour l'ISO/IEC 15408-4.
- e) L'ISO/IEC 15408-5 fournit des paquets d'assurance de sécurité et de SFR qui ont été identifiés comme utiles à l'appui d'une utilisation courante par les parties prenantes. Parmi les exemples de paquets

ISO/IEC 15408-1:2026(fr)

fournis figurent les niveaux d'assurance de l'évaluation (EAL) et les paquets d'assurance composés (CAP).

NOTE 1 L'ISO/IEC 18045 fournit la méthodologie de référence pour les évaluations de sécurité des TI effectuées conformément à la série ISO/IEC 15408.

Certains sujets, qui impliquent des techniques spécialisées ou sont quelque peu périphériques à la sécurité des TI, sont considérés comme ne relevant pas du domaine d'application de la série ISO/IEC 15408. La liste de sujets suivante n'est pas couverte par la série ISO/IEC 15408:

f) critères d'évaluation de la sécurité relatifs aux mesures administratives de sécurité non directement liées à la fonctionnalité de sécurité des TI. Il est cependant établi que l'utilisation ou l'appui de mesures administratives, telles que des contrôles organisationnels ou physiques, l'intervention de personnel ou l'application de procédures, peut souvent contribuer à obtenir une sécurité significative;

g) la méthodologie d'évaluation selon laquelle il convient d'appliquer les critères;

NOTE 2 La méthodologie d'établissement des bases de référence est définie dans l'ISO/IEC 18045. L'ISO/IEC 15408-4 peut être utilisée pour déduire davantage les activités et les méthodes d'évaluation de l'ISO/IEC 18045.

h) cadre administratif et juridique dans lequel les critères peuvent être appliqués par les autorités d'évaluation. Il est cependant prévu que la série ISO/IEC 15408 soit utilisée à des fins d'évaluation dans le contexte d'un tel cadre;

i) les procédures d'utilisation des résultats d'évaluation dans l'accréditation. Une accréditation désigne le processus administratif consistant à accorder l'autorisation d'exploiter un produit TI (ou un ensemble ces produits) dans son environnement opérationnel, y compris pour l'ensemble de ses composants ne relevant pas des technologies de l'information. Les résultats du processus d'évaluation servent de données d'entrée au processus d'accréditation. Cependant, puisque d'autres techniques se révèlent plus adaptées pour l'appréciation des propriétés qui ne relèvent pas des technologies de l'information ainsi que de leur relation avec les composants de sécurité des TI, les organismes d'accréditation doivent formuler des dispositions distinctes pour traiter de ces aspects;

j) le sujet des critères d'évaluation des qualités inhérentes des algorithmes cryptographiques. Dans le cas où une évaluation indépendante des propriétés mathématiques de la cryptographie est requise, le schéma d'évaluation dans lequel la série ISO/IEC 15408 est appliquée peut prévoir de telles évaluations.

Le présent document introduit:

- les concepts clés des profils de protection (PP), des modules de PP, des configurations de PP, des paquets, des cibles de sécurité (ST) et des types de conformité;
- une description de l'organisation des composants de sécurité sur l'ensemble du modèle;
- décrit les diverses opérations dans le cadre desquelles les composants fonctionnels et d'assurance décrits dans l'ISO/IEC 15408-2 et dans l'ISO/IEC 15408-3 peuvent être adaptés par l'utilisation d'opérations autorisées;
- des informations générales relatives aux méthodes d'évaluation données dans l'ISO/IEC 18045;
- des recommandations pour l'application de l'ISO/IEC 15408-4 dans le but de développer des méthodes d'évaluation (EM) et des activités d'évaluation (EA) dérivées de l'ISO/IEC 18045;
- des informations générales relatives aux niveaux d'assurance de l'évaluation (EAL) définis dans l'ISO/IEC 15408-5;
- des informations concernant le domaine d'application des schémas d'évaluation.

Le texte qui suit apparaît dans d'autres parties de la série ISO/IEC 15408 et dans l'ISO/IEC 18045 pour décrire l'utilisation des caractères gras et italiques dans ces documents. Le présent document peut utiliser ces conventions seulement dans des exemples, mais les notes ont été conservées pour s'aligner avec le reste de la série.

ISO/IEC 15408-1:2026(fr)

Les caractères gras sont utilisés pour mettre en évidence les relations hiérarchiques entre les exigences. Cette convention d'écriture impose les caractères gras à toute nouvelle exigence.

Pour les exigences fonctionnelles de sécurité, l'utilisation de l'italique indique les éléments d'attribution et de sélection.

Pour les exigences d'assurance de sécurité, les verbes spéciaux relatifs aux activités d'évaluation obligatoires sont présentés en caractères gras et italiques.

Plusieurs organisations gouvernementales ont contribué à l'élaboration de la présente version des critères communs pour la sécurité des technologies de l'information. Par la présente, en tant que cotitulaires des droits d'auteur des critères communs pour la sécurité des technologies de l'information (en abrégé, CC), ces organisations accordent à l'ISO/IEC une licence non exclusive d'utilisation des CC pour poursuivre l'élaboration/la maintenance de la série de normes ISO/IEC 15408. Toutefois, lesdites organisations gouvernementales se réservent le droit d'utiliser, de copier, de diffuser, de traduire ou de modifier les CC comme elles l'entendent. De plus amples informations concernant ces agences sont disponibles à l'adresse <https://commoncriteriaportal.org/cc/copyright/index.cfm>.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Critères d'évaluation pour la sécurité des technologies de l'information —

Partie 1: Introduction et modèle général

1 Domaine d'application

Le présent document établit les concepts et principes généraux de l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information (TI). Il spécifie le modèle général d'évaluation donné dans le présent document, qui, dans son intégralité, est destiné à servir de base à l'évaluation des propriétés de sécurité des produits TI.

Le présent document fournit une vue d'ensemble de toutes les parties de la série ISO/IEC 15408. Il décrit les différentes parties de la série ISO/IEC 15408 c'est-à-dire qu'il:

- définit les termes et abréviations utilisés dans toutes les parties de la série; établit le concept de base d'une cible d'évaluation (TOE, de l'anglais *Target of Evaluation*);
- décrit le contexte d'évaluation; et
- décrit le public auquel les critères d'évaluation sont adressés.

De plus, le présent document introduit les concepts de sécurité de base nécessaires à l'évaluation des produits TI.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/IEC 15408-2:2026, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Critères d'évaluation pour la sécurité TI — Partie 2: Composants fonctionnels de sécurité*

ISO/IEC 15408-3:2026, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Critères d'évaluation pour la sécurité TI — Partie 3: Composants d'assurance de sécurité*

ISO/IEC 18045, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Critères d'évaluation pour la sécurité TI*

ISO/IEC IEEE 24765:2017, *Ingénierie des systèmes et du logiciel — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/IEC 15408-2, l'ISO/IEC 15408-3, l'ISO/IEC 18045, et l'ISO/IEC IEEE 24765 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 action

activité documentée de l'évaluateur (3.46) ou du développeur (3.34)

Note 1 à l'article: Les actions de l'évaluateur et celles du développeur sont requises par l'ISO/IEC 15408-3.

3.2 administrateur

entité (3.37) qui a un certain niveau de confiance à l'égard de toutes les politiques mises en œuvre par la fonctionnalité de sécurité de la TOE (TSF) (3.95)

Note 1 à l'article: Tous les profils de protection (PP) (3.71) ou toutes les cibles de sécurité (ST) (3.85) n'ont pas le même niveau de confiance pour les administrateurs. En règle générale, les administrateurs sont supposés respecter en toutes circonstances les politiques figurant dans la ST de la cible d'évaluation (TOE) (3.93). Certaines de ces politiques peuvent être liées à la fonctionnalité de la TOE, tandis que d'autres peuvent être associées à l'environnement opérationnel (3.66).

3.3 action indésirable

action (3.1) exécutée par un agent menaçant (3.94) sur un actif (3.5)

3.4 déclaration d'autorisation

déclaration relative à la conformité exacte et indiquant qu'il est permis d'inclure d'autres PP (3.71) et modules de PP (3.74) dans une revendication de conformité avec le PP (3.71) ou le module de PP (3.74) ou la Configuration de PP (3.72) avec un module de PP (3.74) donné

3.5 actif bien sensible

entité (3.37) à laquelle le propriétaire d'une cible d'évaluation (TOE) (3.93) attache de la valeur

3.6 affectation

spécification d'un paramètre identifié dans un composant fonctionnel ou d'assurance

3.7 assurance

fondement de la confiance dans le fait qu'une cible d'évaluation (TOE) (3.93) répond aux exigences fonctionnelles de sécurité (SFR) (3.81)

3.8 paquet d'assurance

ensemble nommé d'exigences d'assurance de sécurité (3.79)

EXEMPLE EAL3.

3.9 potentiel d'attaque

mesure de l'effort nécessaire pour exploiter une vulnérabilité dans une cible d'évaluation (TOE) (3.93)

Note 1 à l'article: L'effort est exprimé en fonction de propriétés liées à l'attaquant (par exemple expertise, ressources et motivation) et de propriétés liées à la vulnérabilité elle-même (par exemple fenêtre d'opportunité, temps d'exposition).

3.10

surface d'attaque

ensemble d'interfaces logiques ou physiques vers une cible, consistant en des points par lesquels on peut tenter d'accéder à la cible et à ses fonctions

EXEMPLE 1 Le boîtier d'un terminal de paiement fait partie de la surface d'attaque physique de cet appareil.

EXEMPLE 2 Les protocoles de communication disponibles pour la connexion à un dispositif réseau font partie de la surface d'attaque logique de ce dispositif réseau.

3.11

augmentation

ajout d'une ou de plusieurs exigences à un paquet

Note 1 à l'article: Dans le cas d'un *paquet fonctionnel* (3.51), une augmentation n'est prise en considération que dans le contexte d'un seul paquet et n'est pas prise en considération dans le contexte d'autres paquets ou de *profils de protection (PP)* (3.71) ou de *cibles de sécurité (ST)* (3.85).

Note 2 à l'article: Dans le cas d'un *paquet d'assurance* (3.8), l'augmentation fait référence à une ou plusieurs *exigences d'assurance de sécurité (SAR)* (3.79).

3.12

utilisateur autorisé

entité (3.37) habilitée, conformément aux *exigences fonctionnelles de sécurité (SFR)* (3.81), à effectuer une opération sur la *cible d'évaluation (TOE)* (3.93)

3.13

composant de base

entité (3.37) indépendante dans un produit à plusieurs composants qui fournit des services et des ressources à un ou plusieurs *composants dépendants* (3.32)

Note 1 à l'article: Cela s'applique en particulier aux *TOE composées* (3.22) et aux produits composites / *TOE composites* (3.26).

3.14

profil de protection de base

PP de base

profil de protection (3.71) spécifié dans une *base de module de PP* (3.75) qui est utilisée pour construire une *configuration de PP* (3.72)

3.15

module de PP de base

module de PP (3.74) spécifié dans une *base de module de PP* (3.75) qui est utilisé pour construire une *configuration de PP* (3.72)

Note 1 à l'article: La spécification d'un module de PP de base dans un *module de PP* (3.74) comprend implicitement la base de module de PP du module de PP de base.

3.16

cible d'évaluation de base

TOE de base

composant de base (3.13) qui fait lui-même l'objet d'une évaluation

Note 1 à l'article: Cela s'applique en particulier aux *TOE composées* (3.22) et aux produits composites / *TOE composites* (3.26).

3.17

classe

(taxonomie) ensemble de familles qui partagent un objectif commun

Note 1 à l'article: La classe est définie plus précisément dans l'ISO/IEC 15408-2, qui définit les classes fonctionnelles de sécurité, et dans l'ISO/IEC 15408-3, qui définit les classes d'assurance de sécurité.

3.18

composant

(taxonomie) plus petit ensemble d'éléments sélectionnable sur lequel peuvent être fondées les exigences

3.19

composant

(composition) *entité* (3.37) qui fournit des ressources et des services dans un produit

3.20

cible d'évaluation composante

TOE composante

cible d'évaluation (TOE) (3.93) qui est une composante d'une *TOE composée* (3.22)

Note 1 à l'article: Une TOE composante est généralement évaluée avant l'évaluation de la TOE composée.

3.21

paquet d'assurance composé

CAP

paquet d'assurance (3.8) constitué d'éléments provenant principalement de la *classe* (3.17) d'assurance de la composition (ACO), représentant un point sur l'échelle prédéfinie pour l'assurance de la composition

3.22

cible d'évaluation composée

TOE composée

cible d'évaluation (TOE) (3.93) comprenant uniquement deux ou plusieurs composants identifiés séparément avec une relation de sécurité entre leur *fonctionnalités de sécurité TOE (TSF)* (3.95)

Note 1 à l'article: Chacun des composants identifiés séparément est lui-même une TOE.

3.23

évaluation composée

évaluation d'une *cible d'évaluation composée* (3.22) en utilisant l'évaluation technique spécifique applicable aux TOE composées

Note 1 à l'article: Cette technique d'évaluation technique fait référence à la *classe* (3.17) d'assurance de la composition (ACO) définie dans l'ISO/IEC 15408-3.

3.24

évaluation composite

évaluation de *produit/cible d'évaluation composite* (3.26) à l'aide de la technique d'évaluation composite spécifique

Note 1 à l'article: Cette technique d'évaluation fait référence aux familles d'assurance liées aux éléments composites (COMP) qui sont spécifiées dans l'ISO/IEC 15408-3:2026 pour les *classes* d'assurance ADV, ALC, ASE, ATE et AVA (3.17).

3.25

produit composite

produit composé de deux ou plusieurs composants qui peuvent être organisés en deux couches: une couche d'un *composant de base* (3.13) déjà évalué [*cible d'évaluation de base* (3.16)] et d'une couche d'un *composant dépendant* (3.32)

3.26

cible d'évaluation composite

TOE composite

partie d'un *produit composite* (3.25) comprenant la *cible d'évaluation de base (TOE)* (3.16) et le *composant dépendant* (3.32)

Note 1 à l'article: Un composant dépendant dans une TOE composite peut être constitué d'un ou de plusieurs composants dépendants. Par souci de simplification, ils sont considérés comme un seul composant dépendant.

Note 2 à l'article: Une TOE composite peut contenir des parties qui sont indépendantes du *composant de base* (3.13) ou de la TOE de base respectivement. Par souci de simplification, ces parties sont considérées comme appartenant au composant dépendant.

Note 3 à l'article: L'évaluation composite (3.24) peut être appliquée autant de fois que nécessaire à un produit à plusieurs composants/plusieurs couches, dans le cadre d'une approche progressive.

3.27

gestion de configuration

CM

discipline appliquant une orientation et une surveillance techniques et administratives pour identifier et documenter les caractéristiques fonctionnelles et physiques d'un élément de configuration, pour contrôler les changements apportés à ces caractéristiques, pour consigner et déclarer l'état de traitement et d'implémentation et pour vérifier la conformité aux exigences spécifiées

[SOURCE: ISO/IEC IEEE 24765:2017, 3.779 modifiée: les définitions 2 et 3 ont été supprimées.]

3.28

système de gestion de configuration

ensemble de procédures et d'outils (y compris leur documentation) utilisés par un *développeur* (3.34) pour développer et gérer les configurations de ses produits pendant leur cycle de vie

Note 1 à l'article: Les systèmes de gestion de configuration peuvent avoir des degrés de rigueur et de fonction variables. À des niveaux supérieurs, les systèmes de gestion de configuration peuvent être automatisés, avec une correction des défaillances, des contrôles des modifications et d'autres mécanismes de suivi.

3.29

contrer

agir ou répondre à une menace particulière de manière à l'éradiquer ou à l'atténuer

3.30

conformité démontrable

relation entre un *profil de protection (PP)* (3.71)/une *cible de sécurité (ST)* (3.85) et un PP, ou une ST et une *Configuration de PP* (3.72), où le PP/la ST fournit une solution équivalente ou plus restrictive qui résout le problème de sécurité générique dans le PP/la configuration de PP

3.31

dépendance

relation entre les composants, de sorte qu'un *profil de protection (PP)* (3.71), une *cible de sécurité (ST)* (3.85), un *module de PP* (3.74), un *paquet fonctionnel* (3.52) ou un *paquet d'assurance* (3.8) comprenant un composant, comporte également tous les autres composants qui en dépendent ou fournit une justification pour supprimer cette dépendance

3.32

composant dépendant

entité dépendante (3.37) dans un produit à composants multiples qui repose sur la fourniture de services et de ressources par un ou plusieurs *composants de base* (3.13)

Note 1 à l'article: Cela s'applique en particulier aux *cibles d'évaluation composées (TOE)* (3.22) et aux produits composites / *TOE composites* (3.26).

3.33

cible d'évaluation dépendante

TOE dépendante

composant dépendant (3.32) qui fait lui-même l'objet d'une évaluation

Note 1 à l'article: Cela s'applique uniquement aux *cibles d'évaluation composées (TOE)* (3.22) et non aux produits composites / *TOE composites* (3.26).

3.34

développeur

organisation responsable du développement de la *cible d'évaluation (TOE)* (3.93)